

*Initiatives ministérielles*

vaît être apporté à cet accord, qu'aucune modification ne serait acceptée.

Il n'y a eu aucune consultation publique avant la signature de l'Accord du lac Meech. Aucun projet d'accord n'a été soumis à la population aux fins de discussion. On n'a fait aucun effort pour demander aux représentants des femmes, des autochtones et des minorités ethniques de participer à la formulation de l'accord.

• (1550)

Les chefs des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont littéralement été laissés sur le trottoir devant l'édifice Langevin pendant que, à l'intérieur, les premiers ministres discutaient de l'avenir du Nord.

Le processus de consultation qui a suivi la signature de l'accord n'a pas été beaucoup mieux. Un comité parlementaire a été limité à tenir des audiences à Ottawa seulement pendant 15 jours au cours du mois d'août. Les Canadiens ont été exclus du dialogue et sont restés mal renseignés au sujet du contenu réel de l'accord.

Enfin, le 9 septembre 1987, le rapport final a été présenté. On a tiré beaucoup d'excellentes recommandations de ces audiences limitées, des recommandations visant à améliorer et à renforcer l'accord.

Le Nouveau Parti démocratique a présenté trois amendements. L'un de ces amendements portait sur les questions relatives aux territoires du Nord. Un autre portait sur les questions autochtones, et le troisième visait à assurer le droit à l'égalité pour les femmes. Ces amendements ont été rejetés par le premier ministre et son gouvernement. Pourtant, ils n'allaient pas à l'encontre des cinq conditions posées par le Québec; au contraire, ils allaient tout à fait dans la même voie.

C'est ce mépris fondamental des préoccupations légitimes des Canadiens qui a mis notre pays dans la situation très grave que nous vivons maintenant. C'est une situation que le premier ministre a contribué à créer. Par conséquent, il doit contribuer à trouver une solution.

[Français]

Un comité vient d'être constitué, son mandat est d'étudier la proposition du premier ministre McKenna. M. McKenna, lui-même, l'a dit, sa proposition n'est qu'un début. La discussion ne se limitera pas à sa liste de suggestions.

C'est dans cet esprit que nous espérons que le comité étudiera toutes les suggestions raisonnables et toutes les recommandations qui lui seront faites.

J'espère aussi que le premier ministre est sincère quand il suggère qu'il est possible de redresser les torts faits à celles et à ceux qui, pour l'instant, sont exclus. Parce que c'est évident, tenir des audiences, cela ne suffit pas. Il faut aussi écouter et agir en conséquence. Ce gouvernement ne peut pas ignorer les recommandations de ce comité.

[Traduction]

Selon le libellé de la motion du gouvernement, qui est fondée sur la proposition de M. McKenna, il semble qu'il n'y aura aucune modification ni aucun ajout avant que l'Accord du lac Meech ne soit ratifié. Le premier ministre a confirmé cela dans ses remarques aujourd'hui. Cela semble vouloir dire qu'il ne pourrait pas y avoir un accord avant la ratification de l'Accord du lac Meech ni en même temps. Pourtant, nous utilisons des termes comme «accord parallèle». D'après la définition, un accord parallèle serait un accord qui irait de pair avec l'accord existant, et non un accord qui interviendrait longtemps après.

Certains parlent d'un «accord d'accompagnement». Pour la plupart des gens, cela veut dire un accord qui accompagnerait l'accord existant, et non un accord qui le suivrait plus tard, à un moment indéterminé.

Je suggère à la Chambre que nous visions la meilleure solution possible et que nous n'acceptons pas une deuxième ou une troisième option avant même d'avoir commencé.

S'il est possible que le gouvernement élabore, sur la recommandation de ce comité, un plan de mise en oeuvre d'un accord parallèle ou d'un accord d'accompagnement qui respecte les cinq conditions du Québec, dans ce cas, nous ne devrions certainement pas fixer de délai pour sa conclusion. Ne nous imposons pas des restrictions, mais plutôt gardons l'esprit ouvert et faisons régner la transparence.

Nous voulons tous travailler aussi vite que possible pour assurer l'entrée du Québec dans la Constitution, une constitution dans laquelle tous les Canadiens auront l'impression de se retrouver.

[Français]

Le parti néo-démocrate croit en l'importance des communautés. Il croit en l'égalité. Il croit dans la justice économique et sociale. Nous voulons que notre Constitution reflète ces valeurs. C'est justement parce que nous croyons en l'importance des communautés que nous comprenons le caractère distinct du Québec. Notre parti,